

## Collège doctoral de Bordeaux

-----  
**Réunion du 11 mars 2008**

14h30 – 16h30  
-----

Compte-rendu

### **Etaient présents :**

BERGOUIGNAN Marie-Claude  
DUPUY Claude  
HARDOUIN Catherine  
HENRIET Patrick  
LANG Jochen  
LY Nadine  
PETIT Michel  
RASCLE Nicole  
SAINTOURENS Bernard  
SERVANT Laurent  
SOPENA Eric  
SORBETS Claude  
VERLHAC Jean-Baptiste

### **Etaient excusés**

BART François  
BAVARD Christophe  
BLANCHARD Alain  
CEREPI Adrian  
GRARD Loïc  
LABAT Nathalie  
MARTHAN Roger  
MELIN-SOUCRAMANIEN Ferdinand  
MICHALET Richard  
RABATÉ Dominique  
SADRAN Pierre

### **Etait invité :**

DURIS Pascal

#### 1 - Coordonnateur du Collège doctoral de Bordeaux

Jean-Baptiste Verlhac présente au collège doctoral la décision de la commission prospective de désigner en son sein des animateurs par secteur.

Claude Sorbets a été désigné en tant qu'animateur du collège doctoral.

#### 2 - Formations transverses

Invité : Pascal Duris

Jean-Baptiste Verlhac rappelle que l'objectif est de proposer aux doctorants des écoles doctorales de Bordeaux une offre commune de module de formations transverses.

Pascal Duris présente le travail fait par le groupe de travail mis en place, repris dans trois documents : un compte rendu, un document demandant de valider les premières orientations et un tableau récapitulatif des modules recensés actuellement comme constituant l'offre de formations de modules transverses des universités bordelaises.

Le collège doctoral souhaite qu'une harmonisation de ces formations soit effectuée afin d'éviter des redondances et que ces modules se situent réellement dans une logique transverse.

Il semble qu'ils relèvent de trois catégories : des modules relevant de la méthode, des modules relevant plutôt du concept et des modules de professionnalisation.

Jean-Baptiste Verlhac souligne que le développement de cette offre de formation, notamment concernant le développement de certains modules peut être réalisé via un financement PRES. Il souligne également que l'arrêté actuel réglementant les diplômes de doctorat n'implique pas d'obligation de formation transverse. Il faut donc développer des mesures incitatives au niveau du site de manière à ce que les doctorants y participent.

Il insiste sur le fait qu'il faut faire preuve de pédagogie et expliquer aux doctorants que ces modules peuvent les aider en vue de leur future insertion professionnelle.

Il souligne également que c'est la consistance du label « Université de Bordeaux » qui est en jeu.

Pascal Duris pense que l'on pourrait proposer l'offre de l'Université de Bordeaux via une articulation en deux axes.

Pascal Duris insiste sur la communication nécessaire : ces modules seront mis sur le web.

Par ailleurs, le collège doctoral considère qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre une charte graphique pour toute la communication papier notamment dans le cadre des appels à inscription dans les écoles doctorales.

Jean-Baptiste Verlhac indique qu'il faut faire une homogénéisation rapide en vue d'un démarrage au 1<sup>er</sup> semestre 2008/2009. Il propose que certains des modules soient payés par le PRES, notamment ceux qui s'adressent à la majorité des doctorants quelque soit leur ED de rattachement, les modules transverses plus spécialisés restant à la charge financière des Etablissements les proposant mais seront intégrés dans l'offre globale du PRES. Du point de vue de la présentation, tous les modules doivent être exprimés en heure équivalent TD. Lors de la prochaine réunion, le groupe de travail fera une proposition en ce sens.

Michel Petit s'interroge sur les possibilités, pour certains modules transverses, d'être effectués à distance. En effet, certains éléments peuvent être filmés et mis à disposition des doctorants.

### 3 - Dispositif doctorants-conseils

Laurent Servant fait le compte rendu d'une réunion à laquelle ont participé Yves Métivier et Martine Pagès. Il indique qu'actuellement 8 doctorants-conseil ont été mis en place : 1 en maths-informatique, 1 en chimie, 1 en sciences de la vie et de la santé, 3 en physique et 2 en sciences sociales ; 2 sont en cours de négociation (chimie et sciences physiques et sciences de l'ingénieur).

Il indique la nécessité d'approfondir les contacts avec Bordeaux IV. En effet, Bordeaux IV avait demandé le financement de 4 doctorants-conseil et actuellement, aucun n'a abouti à l'élaboration d'un contrat.

Pourtant Laurent Servant indique que les entreprises semblent être demandeuses.

Marie-Claude Bergouignan indique que les doctorants en sciences économiques ne semblent pas intéressés. En effet, ils n'ont pas de difficulté à trouver du travail.

Jean-Baptiste Verlhac indique que ce n'est pas seulement une stratégie permettant de s'insérer professionnellement mais un dispositif permettant d'augmenter la lisibilité du diplôme de doctorat et des compétences correspondantes.

Bernard Saintourens indique également que les métiers du droit sont tellement structurés qu'il n'est pas facile de trouver comment insérer le dispositif doctorants-conseil.

Marie-Claude Bergouignan indique la faiblesse du nombre d'allocataires Bordeaux IV et précise que tous les allocataires sont également tous moniteurs.

Jean-Baptiste Verlhac rappelle qu'il faut être attentif à l'évaluation que fera le ministère de ce dispositif.

Jean-Baptiste Verlhac souhaite qu'un réseau des docteurs, diplômés de l'université de Bordeaux, soit mis en place de manière similaire au réseau de diplômés existant dans les grandes écoles.

Il indique qu'un logiciel de l'AMUE développé à Cergy permet de travailler à la constitution d'un réseau de doctorants.

Laurent Servant rappelle que l'on peut être allocataire moniteur et doctorant-conseil.

#### 4 - Université de Bordeaux Doctorat unique

Le groupe de travail, piloté par Loïc Grard, doit s'assurer auprès des scolarités des 4 universités que la proposition de délivrer les diplômes de doctorat des 4 universités sous le label *Université de Bordeaux* ne pose pas de difficulté réglementaire.

*Précisions apportées par Loïc Grard : le dispositif ne semble pas poser de problème du point de vue réglementaire. Il a obtenu l'accord du Recteur.*

Une concertation sera mise en place avec les scolarités de manière à permettre la mise en place du label lors de la délivrance des prochains diplômes de Doctorat.

#### 5 - Fiches de présentation des Ecoles doctorales et préparation du site web

Il est rappelé que les fiches de présentations des Ecoles doctorales sont à renvoyer rapidement à Alexandra Vigon et Jochen Lang (voir plus bas)

## 6 - Questions diverses

Claude Sorbets évoque la rencontre avec Madame Pretceille, directrice de l'ABG, qui propose un partenariat avec l'Université de Bordeaux. L'ABG souhaite faire évoluer sa manière de travailler et irriguer son réseau de correspondants via les PRES. Elle propose un partenariat avec l'Université de Bordeaux et mettra à sa disposition un espace réservé dans son site web 2.0.

Le groupe de travail harmonisation a été lancé à la dernière réunion du collège doctoral du 16 janvier 2008.

Jean-Baptiste Verlhac demande de renvoyer les fiches prévues pour le 16 avril au coordonnateur du groupe désigné qui est Jochen Lang.

Le prochain collège doctoral de Bordeaux aura lieu le 15 avril de 14 h 30 à 16 h 30.